

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2011

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 05 Décembre 2011, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le 13 Décembre 2011 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HERVIEUX, Maire.

**Présents** : Mrs : Emmanuel HERVIEUX, Patrick DAVID, Christian MARCILLE, Michel CHAMBRIN, André VILLARD, Thierry PICHON, Gérard BAZIN, Christophe MENAGER, Bernard GUERTON, Pierre COISNON

Mmes Christiane BERTHEAU, Isabelle MARQUES, Priscilla MALLET

**Absents excusés** : Mr Christophe ROUILLON (suppléant de Teillay-le-Gaudin), Mmes Chantal IMBAULT, Anne DELORME (suppléante d'Allainville-en-Beauce)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 13

Monsieur Christophe MENAGER a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu de la séance du 16 novembre 2011, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Les membres du conseil, à l'unanimité donnent leur accord pour ajouter cette délibération et examinent les points suivants :

#### **I - DELIBERATIONS :**

Suite aux exposés du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De passer contrat avec la Société Val de France Restauration pour la fourniture de repas scolaires.
2. De retenir la proposition de la Société « Tennis Chem Industries » pour un contrat d'entretien des courts de tennis municipaux.
3. D'autoriser le maire à ester en justice dans le cadre de la procédure engagée par les époux BUISSON à l'encontre de l'arrêté de permis de construire de la salle d'activités des

associations d'Outarville et à mandater la SCP CASADEI, cabinet d'avocats à Orléans pour assister et représenter les communes associées d'Outarville dans les instances relatives à cette affaire.

4. De solliciter le SIERP pour l'obtention d'une subvention pour la mise en place de deux nouveaux foyers lumineux à Teillay-le-Gaudin et Germonville.

## **II- DELIBERATIONS CONCERNANT LA REVISION DES TARIFS COMMUNAUX :**

### **1) BUDGET COMMUNAL**

De fixer les tarifs ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,

#### **Tarifs BAFN :**

- Groupes .....54,00 €
- Entrées individuelles < 12 ans.....1,20 €
- Abonnements < 12 ans .....18,00 €
- Entrées individuelles > 12 ans .....1,70 €
- Abonnements > 12 ans .....30,00 €

#### **Tarifs Aquagym :**

- Adhésion : Outarville et ses communes associées :..... 54,00 €
- Outarville : ..... 80,00 €

Hors Canton d'Outarville : .....100,00 €

- Carte nominative donnant accès à 10 séances : .....22,00 €
- Aquagym d'été : Carte d'adhésion : .....20,00 €
- Carte d'accès de 10 séances : .....22,00 €

#### **Location salle polyvalente d'Outarville :**

- Location conférence, vin d'honneur (jusqu'au 19 h)

Assemblées générales.....130,00 € (inchangé)

- Location d'une journée (24 h) ou week-end.....230,00 € (inchangé)

- Indemnité chauffage :

Tarif conférence.....**85.00 €** (au lieu de 80.00 €)

Tarif journée entière.....**150.00 €** (au lieu de 140.00 €)

Lors de la réservation, le preneur versera **65 €** qui seront définitivement acquis à la Commune, en cas de désistement, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la Commune.

Une caution de **500 €** sera réclamée à chaque demande de location de salle, le chèque de cautionnement devra être libellé au nom de Mr le Trésorier d'Outarville.

L'objet de la réservation devra être précisé. Les associations sont astreintes au dépôt de cautionnement.

▪ Location salle d'Allainville-en-Beauce :

- Location de jour (10 h à 18 h).....**65,00 €** (au lieu de 63,00€)

- Location de nuit (19 h à 9 h le lendemain).....**80,00 €** (au lieu de 78,00€)

- Location de week-end (samedi et dimanche).....**95,00 €** (au lieu de 93,00€)

Lors de la réservation, le preneur versera **40 €** qui seront définitivement acquis à la Commune, en cas de désistement, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la Commune.

Une caution de **300 €** sera réclamée à chaque demande de location de salle, le chèque de cautionnement devra être libellé au nom de Mr le Trésorier d'Outarville.

L'objet de la réservation devra être précisé. Les associations sont astreintes au dépôt de cautionnement.

▪ Location chapiteau :

- Pour les particuliers habitant les Communes Associées :

Chapiteau seul.....**130,00 €** (inchangé)

Chapiteau + parquet.....**200,00 €** (inchangé)

- Pour les collectivités extérieures :

Chapiteau seul.....200,00 € (inchangé)

Chapiteau + parquet..... 270,00 € (au lieu de 240,00 €)

- Pour les associations des Communes Associées :

L'utilisation sera gratuite (mais la caution de 300 € sera exigée) dans la mesure où le chapiteau sera disponible.

Une caution de 300,00 € sera réclamée à chaque demande de location de chapiteau.

▪ Location logement communal d'Allainville-en-Beauce :

◦ Location logement communal.....465,00 €/mois

▪ Location logement communal de Teillay-le-Gaudin :

◦ Location logement communal.....250,00 €

▪ Location local relais assistante maternelle situé 3 Place du Vieux Marché à Outarville :

◦ Location local R.A.M.....160,00 €/mois

▪ Location logement communal à Saint-Pérvy-Epreux :

◦ Location logement communal.....210,00 €/mois

Une indemnité de chauffage mensuelle est établie en multipliant le prix actuel d'un hectolitre de fuel par le volume révisé de 30,30 mètres cubes.

Compte tenu des fluctuations du prix du fuel, un décompte sera fait avec le loyer suivant chaque livraison.

▪ **Location cabinet des infirmiers situé 4 Place du Vieux Marché à Outarville :**

- Cabinet des infirmiers.....160,00 €/mois

▪ **Location cabinet dentaire et logement communal situé 8 Grande Rue à Outarville :**

- Cabinet dentaire + logement communal.....645,00 €/mois

▪ **Location garages communaux situés dans la cour de la Mairie d'Outarville :**

- Garages communaux.....150,00 € /mois

**2) BUDGET EAU :**

▪ **Prix du m3 d'eau :**

De fixer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012, le nouveau tarif du prix de l'eau comme suit :

- Le mètre cube d'eau HT ..... **1,05 €** (au lieu de 1,02€)

▪ **Forfait de mise en service du réseau d'eau et forfait de réouverture de branchement d'eau :**

De fixer à compter du 01 janvier 2012, les forfaits suivants :

- Forfait de mise en service au réseau d'eau pour toute première demande de raccordement sur le réseau d'eau des communes associées : **41,00 € HT** (au lieu de 32,00 € HT)

- Forfait de réouverture de branchement d'eau : **41,00 € HT** (au lieu de 32,00 € HT)

Cette taxe est exigible chaque fois qu'un usager a demandé la fermeture du branchement par écrit au service des eaux. Elle pourra être exigée lors d'une réouverture si la fermeture est consécutive à un non-paiement des sommes dues par l'usager.

### **3) BUDGET ASSAINISSEMENT :**

#### **- Remboursement de la partie publique du branchement au réseau d'assainissement :**

De fixer à compter du 01 janvier 2012 les tarifs de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement comme suit :

- Maison neuve.....**1 161,21 € H.T soit 1 388,80 € TTC**
  
- Logement individuel possédant un assainissement privé obligé de se raccorder  
.....**504,27 € H.T soit 603,11 € TTC**
  
- Bâtiment disposant d'un assainissement non à usage de logement  
.....**573,88 € H.T soit 686,36 € TTC.**
  
- Immeuble.....**1 219,50 € H.T soit 1 458,52 € TTC**

(le nombre de logements raccordés n'excédera pas quatre pour un même raccordement)

Le paiement de cette taxe est dû dès la mise en service de l'extension du réseau d'assainissement. Les redevables disposant toutefois de deux ans pour se raccorder. Passé ce délai, les contrevenants s'exposeront aux sanctions prévues par le Code de la Santé Publique, article L.35.5.

Les propriétaires de maisons inhabitées ne jugeant pas utile de se raccorder au réseau d'assainissement, si un jour ces personnes désirent se raccorder, la totalité des travaux sera à leur charge.

• **Redevance assainissement :**

De fixer à compter du 01 mai 2012 le nouveau tarif de la redevance assainissement, comme suit :

- Le mètre cube d'eau assainie HT ..... **1,20 €** (au lieu de 1,12 HT)

**III- DELIBERATIONS CONCERNANT LES SUBVENTIONS MUNICIPALES :**

Après avoir pris connaissance des demandes des associations d'Outarville,

Considérant les dispositions légales d'attribution, les membres du Conseil, membres d'associations ne prenant pas part au vote pour les associations concernées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2012 :

- Les Anciens d'Outarville 1 000,00 €
- Les Anciens Combattants 300,00 €
- C.A.O. 400,00 €
- Coopérative scolaire maternelle.....600,00 €
- Coopérative scolaire primaire.....1 250,00 €
- Musique d'Outarville 4 700,00 €
- Aselco 500,00 €
- A.D.M.R. 300,00 €
- Comité des Fêtes d'Allainville 200,00 €
- Familles Rurales 3 000,00 €
- Amicale des Pompiers d'Outarville 150,00 €
- Ensemble pour la Vie 230,00 €
- Pompiers de Toury 150,00 €
- Les Vignes d'Avaux 500,00 €
- F.M.R.J.C. 600,00 €
- Les Femmes de l'Espoir.....100,00 €

- Waza Karaté Do.....100,00 €
- Association cantonale pour le don du sang bénévole de Neuville-aux-Bois 100,00 €

#### **IV- DEVIS :**

Les membres du conseil municipal, ont adopté les devis suivants :

#### **Bulletin municipal 2011 :**

1. **Editions Patrimoine Insolite** : Edition du bulletin municipal 2011 et du calendrier des fêtes 2012 pour un montant de 6 394,00 € HT soit 7 647,22 € TTC sous réserve du nombre définitif de pages.
2. **MENUISERIE- EBENISTERIE MESSEANT** : Remplacements des cabochons de vis manquants pour l'aire de jeux de l'école maternelle pour un montant de 552,54 € HT soit 660,84 € TTC.
3. **Signalétique vendômoise** : Plaque pour la nouvelle appellation du foyer CAO pour un montant de 95 € HT soit 113,62 € TTC.

Les membres du conseil municipal ont étudié, les devis suivants :

#### **Gouffre au clos des Vignes d'Avaux à Outarville (programme de voirie)**

4. **Crambes** : Entendu les exposés de Mr PICHON, Adjoint aux travaux et Mr BAZIN, conseiller municipal délégué, les membres du conseil municipal décident de demander à l'entreprise CRAMBES de fournir le devis correspondant aux travaux supplémentaires et de nous refaire une facture pour que la commune puisse régler cette facture auprès du Trésor Public. (budget 2012)

#### **V- AFFAIRES DIVERSES :**

1) Le Maire informe le conseil que dans le cadre de la gestion des points d'eau concourant à la défense incendie des communes associées d'Outarville, le SDIS met en place un logiciel informatisé spécifique permettant une gestion informatisée et collaborative.



2) Le Maire donne lecture des comptes rendus de conseil des écoles maternelle et primaire qui ont eu lieu le 4 novembre 2011.

3) Le Maire donne lecture d'un courrier d'un employé communal ayant eu un différent avec un élève de l'école d'Outarville. Un courrier sera fait aux parents.

4) Le Maire informe le conseil d'un courrier de particuliers demandant un aide financière pour participer au voyage de leur enfant scolarisé en CLIS. Le conseil après réflexion, souligne que la commune n'a aucune obligation de financer ce voyage car il s'agit d'une activité extrascolaire. En revanche, les membres du conseil sont très attentifs à ce problème et précise que la commune attribue la même somme pour tout enfant des communes associées d'Outarville. Une réponse sera donnée lors du prochain conseil prévu en janvier 2012.

5) Le groupe scolaire d'Outarville demande au conseil de bien vouloir offrir le goûter de Noël aux enfants cette année. Le conseil répond favorablement à la demande.

-----

#### **VI - DATES À RETENIR :**

1. Les vœux du Maire auront lieu le jeudi 12 Janvier 2012 à 18 heures 30 à la salle polyvalente d'Outarville.
2. Une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales se tiendra à la Mairie d'Outarville le samedi 31 décembre 2011 de 9 heures à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.